



MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Mail : maire@cabries.fr

DECISION DU MAIRE

n° 2026/065 / 2617

Objet : Avenant n° 2 au marché public n° 25008 - Lot n° 3 - Travaux de climatisation et de chauffage dans les écoles Petit Lac et Trébillane de la commune de Calas.

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2026/005 du 21 mars 2026, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment en matière de passation, signature et exécution des marchés publics et de leurs avenants ;

Vu le marché public de travaux n° 25008 relatif aux « Travaux de climatisation et de chauffage dans les écoles Petit Lac et Trébillane de la commune de Calas », Lot n° 3 « Installation de systèmes de climatisation pour l'école Petit Lac », notifié le 06/11/2025 à la SARL PIERRE BUSCEMI pour un montant initial de 70 253,53 euros HT (84 304,24 euros TTC) ;

Vu le projet d'avenant n° 2 afférent au lot n° 3 dudit marché ;

Considérant le report nécessaire de la date limite contractuelle de fin des travaux au 31/08/2026 ;

DECIDE
en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : D'approuver les termes de l'avenant n° 2 au marché public n° 25008 - Lot n° 3 conclu avec la SARL PIERRE BUSCEMI pour le report de la date limite contractuelle de fin des travaux au 31/08/2026.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à la SARL PIERRE BUSCEMI et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 17/07/2026

Le Maire,
Amapola VENTRON

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20260717-DEC_2026_065-DE
Date de télétransmission : 29/07/2026
Date de réception préfecture : 29/07/2026

